



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Lycée polyvalent Georges Pompidou
CASTELNAU-LE-LEZ**



Castelnaud le lez, le 02 février 2026

Le proviseur

A

Mesdames et Messieurs les membres titulaires du
Conseil d'Administration

**Proviseur
Pierre-Louis GANNE**

Secrétariat de direction
Affaire suivie par :
Muriel CHABALIER

Tél : 04 67 02 99 10
Mél : [ce.0341921d@ac-
montpellier.fr](mailto:ce.0341921d@ac-montpellier.fr)

Adresse
351 Av de Lattre de
Tassigny
34170 CASTELNAU LE
LEZ

Objet : Convocation au Conseil d'Administration – 12/02/2026 – 17h30

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le conseil d'administration se réunira le :

Jeudi 12 février 2026 à 17h30 – salle POLY

Ordre du jour :

- Approbation du PV de la séance du conseil du 27 novembre 2025
- Compte financier - exercice 2025 (sous réserve de finalisation)
- Affectation du résultat de l'exercice 2025 (sous réserve)
- Voyage Paris CAPAS 1 et 2MS mai 2026
- Tarif buffet pour l'accueil de la réunion des secrétaires généraux d'EPLÉ du département (DSDEN) : 7 € par personne
- Convention relative aux marchés non alimentaires pour la période 2026-2029 (fournitures administratives, emballages et article à usage unique)
- Emploi de la dotation horaire globalisée LGT rentrée 2026
- Emploi de la dotation horaire globalisée LP rentrée 2026
- Projet d'évaluation
- Projet pluriannuel d'orientation

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Proviseur,

Pierre-Louis GANNE



ÉTABLISSEMENT
LABELLISÉ
E3D
2022
APPROFONDISSEMENT

0341921D
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE POLYVALENT GEORGES POMPIDOU
351 AVENUE DE LATTRE TASSIGNY
34172 CASTELNAU LE LEZ CEDEX
Tel : 0467029910

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Projet pluriannuel d'orientation

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 31
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 02/02/2026

Réuni le : 12/02/2026

Sous la présidence de : Pierre-Louis Ganne

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- la note de service du 2-7-2025 MENESR – DGESCO A1-4 / DGESIP

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le projet pluriannuel d'orientation présenté.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Mise en œuvre du plan Avenir à partir de l'année scolaire 2025-2026

NOR : MENE2519127N

Note de service du 2-7-2025

MENESR – DGESCO A1-4 / DGESIP

Texte adressé aux recteurs et rectrices de région académique ; aux recteurs et rectrices d'académie ; aux recteurs et rectrices délégués pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ; aux vice-recteurs et à la vice-rectrice de Wallis-et-Futuna ; aux directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale ; aux présidentes et présidents d'université ; aux directeurs et directrices des établissements d'enseignement supérieur ; aux inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale ; aux déléguées et délégués de région académique à l'information et l'orientation ; aux déléguées et délégués régionaux académiques de la formation professionnelle initiale et continue ; aux cheffes et chefs d'établissement scolaire ; aux directeurs et directrices des centre d'information et d'orientation ; aux professeures et professeurs ; aux psychologues de l'éducation nationale « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » ; aux formatrices et formateurs

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0341921D
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE POLYVALENT GEORGES POMPIDOU
351 AVENUE DE LATTRE TASSIGNY
34172 CASTELNAU LE LEZ CEDEX
Tel : 0467029910

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Règlement intérieur (avec ou sans modification)

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 32

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 02/02/2026

Réuni le : 12/02/2026

Sous la présidence de : Pierre-Louis Ganne

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-5, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55

- l'avis de la commission permanente du

- l'avis du conseil des délégués pour la vie lycéenne du 10/02/2026

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le règlement intérieur

Modifications

Oui Non

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0341921D
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE POLYVALENT GEORGES POMPIDOU
351 AVENUE DE LATTRE TASSIGNY
34172 CASTELNAU LE LEZ CEDEX
Tel : 0467029910

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 33
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 02/02/2026

Réuni le : 12/02/2026

Sous la présidence de : Pierre-Louis Ganne

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le compte financier

Année d'exercice : 2025

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Réserves :

Avec réserves

Sans réserve

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 4

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0341921D
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE POLYVALENT GEORGES POMPIDOU
351 AVENUE DE LATTRE TASSIGNY
34172 CASTELNAU LE LEZ CEDEX
Tel : 0467029910

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier - affectation du résultat

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 34
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 02/02/2026

Réuni le : 12/02/2026

Sous la présidence de : Pierre-Louis Ganne

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration affecte le résultat du compte financier de l'exercice 2025 comme suit :

Sur un compte de réserve unique

Avec subdivision

Compte 10681 : - 52483,87

Compte 10687 :

Compte :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0341921D
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE POLYVALENT GEORGES POMPIDOU
351 AVENUE DE LATTRE TASSIGNY
34172 CASTELNAU LE LEZ CEDEX
Tel : 0467029910

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 35
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 02/02/2026
Réuni le : 12/02/2026
Sous la présidence de : Pierre-Louis Ganne
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

LPO J. Mermoz Groupement de commande - Convention constitutive du groupement de commandes entre EPLE, marchés non alimentaires

Article 1 : Objet

Le groupement de commandes a pour objet de permettre à chacun de ses adhérents, pour ce qui le concerne, de passer avec le ou les titulaires retenus à l'issue d'une procédure groupée, un marché pour l'acquisition de :

- Fournitures administratives
- Lot 1 - Papier reprographie
 - Lot 2 - Fournitures de bureau
- Emballages et articles à usage unique
- Lot 1 - Barquettes alimentaires et films
 - Lot 2- Articles à usage unique

Article 2 : Durée

La présente convention prend effet au 1er septembre 2026.
Elle est valable un an, renouvelable deux fois à chaque date anniversaire par reconduction expresse pour une durée maximale de trois ans.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0341921D
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE POLYVALENT GEORGES POMPIDOU
351 AVENUE DE LATTRE TASSIGNY
34172 CASTELNAU LE LEZ CEDEX
Tel : 0467029910

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 37
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 02/02/2026
Réuni le : 12/02/2026
Sous la présidence de : Pierre-Louis Ganne
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

UPC J.Mermoz Avenant 1 a la convention de fourniture de repas par l'unité de production culinaire du lycée Mermoz dans le cadre d'un groupement de service de restauration entre EPLE.
Les administrateurs ont majoritairement rejeté cette proposition sans avoir une réponse de la collectivité sur la réalisation de l'équilibre financier du service de restauration pour 2026 qui s'avère impossible au vu du budget prévisionnel actuel.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	0
Contre :	19
Abstentions :	2
Blancs :	0
Nuls :	0

0341921D
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE POLYVALENT GEORGES POMPIDOU
351 AVENUE DE LATTRE TASSIGNY
34172 CASTELNAU LE LEZ CEDEX
Tel : 0467029910

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 38
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 02/02/2026

Réuni le : 12/02/2026

Sous la présidence de : Pierre-Louis Ganne

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du

Sur la :

[X] 1e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

[] 2e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

DHG LGT adoptée.

Motion déposée par les représentants des personnels enseignants.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0341921D
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE POLYVALENT GEORGES POMPIDOU
351 AVENUE DE LATTRE TASSIGNY
34172 CASTELNAU LE LEZ CEDEX
Tel : 0467029910

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 39
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 02/02/2026

Réuni le : 12/02/2026

Sous la présidence de : Pierre-Louis Ganne

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du

Sur la :

[X] 1e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

[] 2e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

DHG SEP adoptée.

Motion déposée par les représentants des personnels enseignants.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0341921D
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE POLYVALENT GEORGES POMPIDOU
351 AVENUE DE LATTRE TASSIGNY
34172 CASTELNAU LE LEZ CEDEX
Tel : 0467029910

ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Objet : Transmission du compte financier

Numéro d'enregistrement : 40

Année scolaire : 2025-2026

Agence comptable de rattachement (préciser la dénomination et le numéro UAI) :

Informations générales sur le compte financier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, notamment ses articles L.421-11 à L.421-19-16 et R.421-57 à R.421-78-2

Vu

- la délibération n° 33 du conseil d'administration du 12/02/2026 relative à l'arrêt du compte financier 2025.
- la délibération n° 34 du conseil d'administration du 12/02/2026 relative à l'affectation du résultat.

Le chef d'établissement transmet le compte financier de l'exercice 2025

Observations du conseil d'administration sur le compte financier []

Observations de l'agent comptable sur le compte financier []

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 16